



## ÉDITO : Le mot du maire

Chères Quiérysiennes, chers Quiérysiens,

Cela fait maintenant presque un an que le nouveau conseil municipal est en place.

Ce 14 avril, une fois de plus, le conseil municipal a voté le budget primitif sans augmentation des taux des trois taxes.

Depuis plusieurs années, le gel des recettes et l'augmentation des charges de fonctionnement, nous entraînent aujourd'hui vers une situation d'équilibre fragile. Ce gel des taux ne sera donc acceptable financièrement que par une gestion stricte et rigoureuse. Nous devons au quotidien peser chaque dépense ou investissement et ne les envisager qu'en fonction de priorités et de subventionnements potentiels. Ces efforts, c'est pour vous que nous comptons les mener à bien.

De son côté, la crise sanitaire que nous connaissons depuis un an, nous a aussi contraints au quotidien à redoubler de prudence.

Mais le retour des beaux jours et la généralisation de la vaccination en perspective d'ici l'été, nous laissent enfin espérer à un retour prochain à la normale après toutes ces périodes de restrictions et de précautions.

Dans l'attente de jours meilleurs, gardons notre patience et continuons de respecter les mesures de lutte contre la pandémie !

## Sommaire

Le mot du maire  
p 1

Budget  
p 2 et 3

Comité des fêtes  
p 4

Travaux  
p 5

Urbanisme  
Mieux connaître  
son village  
p 6

Civisme  
Chiens dangereux  
p 7

Anecdote  
Etat civil  
p 8

École  
Associations  
p 9

Associations  
p 10 et 11

Vie de la  
commune  
Commémoration  
p 12

# BUDGET

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

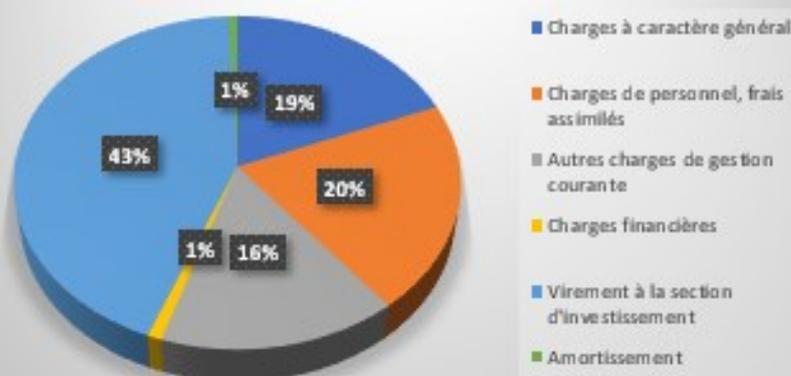
AÎNÉS DE LA MOTTE	300,00 €
AMICALE LAÏQUE	1 000,00 €
AS FOOTBALL	1 250,00 €
CHASSEURS DU MARAIS	600,00 €
CHORALE VIVA LA VIDA	350,00 €
COMITÉ DES FÊTES	500,00 €
COOP SCOLAIRE	0 €
CTTQLM	1 200,00 €
ESCAPADES QUIÉRYSIENNES	350,00 €
FNACA	250,00 €
GYM FEMININE	160,00 €
LA FERME	500,00 €
QUIÉRY EN BALADE	350,00 €
QUIÉRY FITNESS	350,00 €
SOCIÉTÉ DE CHASSE	600,00 €
TEAM FURY AIRSOFT	250,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 010,00 €</b>

Il est à noter qu'une subvention exceptionnelle de 5000 € a été accordée à l'association «La Ferme» pour réaliser son assainissement.

## Dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général <i>Eau, électricité, fournitures, petit équipement, locations, assurances...</i>	164 634,21 €
Charges de personnel, frais assimilés	177 308,00 €
Autres charges de gestion courante <i>Indemnités, subventions de fonctionnement, CCAS</i>	138 110,00 €
<b>Total des dépenses de gestions courantes</b>	<b>480 052,21 €</b>
Charges financières <i>intérêts emprunts</i>	8 100,00 €
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>488 152,21 €</b>
Virement à la section d'investissement	378 179,16 €
Amortissement	5 979,00 €
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>384158,16 €</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>872 310,37€</b>

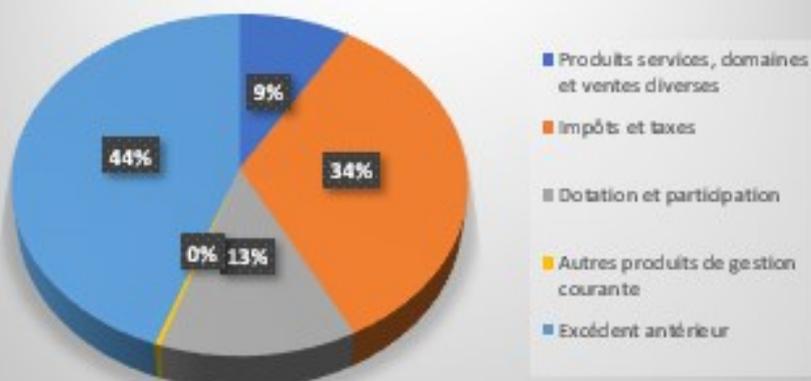
## Dépenses de fonctionnement



## Recettes de fonctionnement

Produits services, domaines et ventes diverses	75 085,00 €
Impôts et taxes	294 512,29 €
Dotation et participation	111 382,81 €
Autres produits de gestion courante	3 000,00 €
<b>Total recettes de gestion courante</b>	<b>483 980,10 €</b>
Excédent antérieur	388 330,27 €
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>872 310,37 €</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>872 310,37 €</b>

## Recettes de fonctionnement



## BUDGET

### Micro-crèche

Une participation annuelle est versée chaque année par la commune à Micro Baby. Elle s'élève pour 2021 à 79 751.64 €.

Contrairement à ce qui a été mentionné sur les délibérations antérieures, la CAF ne subventionne pas à hauteur de 55%, mais à hauteur de **55 % du reste à charge plafonné**. La CAF plafonne le prix de revient à l'acte. Comme le prix de revient de l'acte est plus élevé, la commune ne perçoit donc qu'un versement de la CAF qui varie de 33.5% à 38.8% depuis la création de la crèche en 2012.

Le conseil municipal, lors du vote du 14 avril 2021, a décidé de maintenir le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales, soit pour 2021 :

TAXE D'HABITATION :  
11.53 %

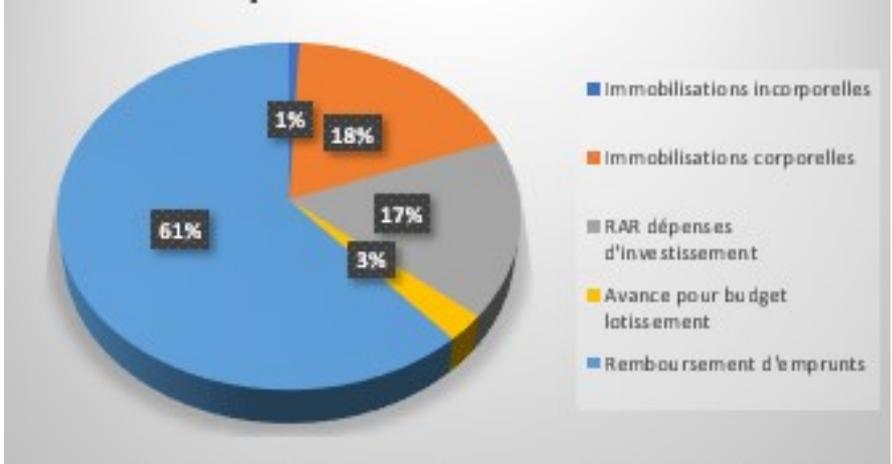
TAXE SUR LE FONCIER BATI :  
41.21 %

TAXE SUR LE FONCIER NON BATI :  
53.41 %

### Dépenses d'investissement

Immobilisations incorporelles	4 752,00 €
Immobilisations corporelles	110 686,25 €
RAR (Reste à réaliser) dépenses d'investissement	100 214,97 €
Avance pour budget lotissement	15 000,00 €
Remboursement d'emprunts	367 992,00 €
<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>	<b>598 645,22 €</b>

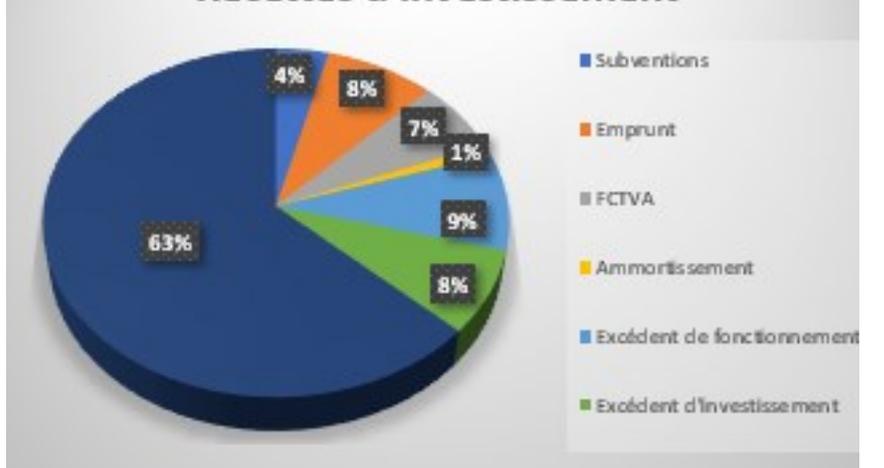
### Dépenses d'investissement



### Recettes d'investissement

Subventions	23 860,00 €
Emprunt	50 000,00 €
FC TVA (récupération de TVA)	40 412,09 €
Amortissement	5 979,00 €
Excédent de fonctionnement	53 572,45 €
Excédent d'investissement	46 642,52 €
Virement section de fonctionnement	378 179,16 €
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>598 645,22 €</b>

### Recettes d'investissement



## Comité des fêtes



**Le Comité des Fêtes a offert des œufs en chocolat aux enfants du village...**



**Attention, en avril, un lapin ou un œuf doivent être présents sur la photo...  
A vos boîtiers !!!!**



**Photographie de janvier :  
Jean Claude NIESPODIANY**



**Photographie de février :  
Emeline MAERTENS**



**Photographie de mars :  
Lucien ZAJAC**

## LAPIN DE PÂQUES

### Distribution de chocolats

**E**n raison de la Covid et des contraintes sanitaires, nous ne pouvions ni rassembler les enfants à la salle Jacques Brel, ni organiser une chasse aux œufs. Cependant, nous voulions organiser un moment de bonheur pour les enfants de notre village. Nous avons donc pris la décision d'inviter le lapin de Pâques à déambuler, avec les membres du Comité des Fêtes, dans toutes les rues du village pour aller à la rencontre des petits (et de leurs parents) afin de leur offrir des œufs en chocolat. Sur les 20 points de rassemblement, le lapin a pu rencontrer les enfants qui étaient présents en nombre tout en maintenant les distances sanitaires. Il suffisait de voir le regard émerveillé de nos jeunes Quiérysiens, de voir leur sourire pour

comprendre que nous leur avons apporté du bonheur. Un bon nombre d'enfants voulurent se faire photographier avec le lapin de Pâques (les photos sont disponibles en mairie). Les automobilistes que nous croisons faisaient des signes amicaux et parfois même s'arrêtaient pour photographier notre lapin de Pâques. Et comme nous a dit une automobiliste venant d'une autre commune : « on aimerait bien qu'il y ait cela chez nous aussi !!! »



## CONCOURS PHOTOS

### Les gagnants de ce premier trimestre

**D**epuis un peu plus de 3 mois, le concours photo a débuté : Pour les mois de janvier, février et mars, le jury s'est réuni pour choisir la photo du mois... Tâche ardue s'il en est : pour les 3 premiers mois, ce sont près de 100 photographies qui sont parvenues en mairie et toutes sont d'excellente

qualité. En janvier, sur 500 points possibles, il n'y a eu qu'un point d'écart pour séparer les deux premières photographies !!! N'hésitez pas à participer au concours : vos photos doivent être prises sur le territoire de la commune et être présentées en format paysage...

## TRAVAUX

### Fuite d'eau rue des Aubépines



Cette fuite importante a été réparée par Noréade.



### 45 sapins collectés!



Un des membres du conseil nous a fait part de cette idée géniale : peut-on faire la collecte des sapins de Noël dans la commune ? Une action écologique toute simple qui s'est faite le 22 janvier. Déposer son sapin de Noël, ce n'est pas seulement se débarrasser d'une décoration devenue encombrante mais un acte civique de valorisation !

**Une action qui sera reconduite l'an prochain.**



## SÉCURITÉ

### Réparation des radars pédagogiques et des balises

Pour info, ces radars signalent votre vitesse de passage et vous informent en couleur de votre vitesse par rapport à la norme.



En février et mars, 2 appareils sont tombés en panne pour cause de batteries défectueuses.

Le devis du fournisseur indique un forfait de 199 euros et 90 euros de frais de transport. Nous nous sommes concertés et nous avons

trouvé ces fameuses batteries pour 120 euros.

Bravo à **Etienne** pour sa participation à la réparation.

Depuis un certain temps, les balises de contournement d'îlot central sont manquantes. La remise en place des 4 panneaux sur les îlots (rue de Beaumont et rue de Vitry) a été effectuée pour la somme de 464,89€ TTC (kit complet).



## ÉLAGAGE

Les 8, 9 et 10 mars, une entreprise a effectué la taille des arbres, rue de la Gare, à la Chapelle St Roch, à l'école, rue d'Izel et à la salle J. Brel. Le broyage des branches a servi de compost.



## ÉCOLE

### Petits travaux

Réfection du soubassement de la rampe d'accès handicapés de la garderie. Etienne a réalisé l'embellissement de la cour d'école et a mis en place une barre de relèvement dans les toilettes pour personnes à mobilité réduite.



## URBANISME



### URBANISME 2020

Voici le nombre de documents d'urbanisme déposé en mairie pour l'année 2020 :

- 5 permis de construire
- 8 déclarations préalables
- 1 permis d'aménager

### Il y a obligation de faire :

- Une déclaration d'ouverture de chantier au démarrage des travaux.
- Une déclaration d'achèvement des travaux dans les 90 jours après la fin du chantier.



**83%**

La part des propriétaires de leur logement pour Quiéry-la-Motte, un chiffre supérieur à celui du département (58%)

## LOTISSEMENT

### Rue d'Esquerchin

Pour respecter le SCOT qui impose 16 logements à l'hectare pour tout projet supérieur à 0,5 ha, il a fallu densifier légèrement le projet initial pour avoir 9 lots. La superficie des parcelles s'échelonne entre 490 m<sup>2</sup> et 681 m<sup>2</sup> soit un total de 4969 m<sup>2</sup>.

Les pré-fouilles ont été réalisées mi-mars. Des squelettes ont été mis à jour par les Services Ar-

chéologiques, qui les datent entre 7<sup>ème</sup> et le 13<sup>ème</sup> siècle. Dans un délai de six mois, le Préfet devrait nous faire savoir si des fouilles doivent être ou non réalisées sur ce site.

D'autre part, compte tenu de la proximité des captages, l'ARS a demandé la nomination d'un hydrogéologue pour rendre un avis sur le projet présenté.

Nous vous rappelons que pour toute construction, modification, création d'une annexe, construction d'une piscine de plus de 10 m<sup>2</sup>, il convient d'obtenir une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou déclaration préalable)

Toute personne créant une construction sans autorisation ou ne respectant pas l'autorisation obtenue peut être sanctionnée **pénalement, civilement, fiscalement et administrativement.**

En cas d'omission de déclaration afin d'éviter des poursuites, nous vous invitons à vous manifester au plus tôt en mairie.

## QUIÉRY

### Je connais mieux ma commune

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012	2017
<b>Nombres de résidences principales</b>	174	210	227	245	257	274	287	296
<b>Résidences secondaires et logements occasionnels</b>	1	2	1	0	0	3	2	4
<b>Logements vacants</b>	7	5	6	16	11	6	18	13

Source INSEE

## CIVISME

### RAPPEL

Les poubelles ne doivent pas rester à demeure sur les trottoirs, ce qu'impose l'article R 632-1 du code pénal, ainsi que le plan Vigipirate.

Elles sont donc à sortir la veille au soir et doivent être rentrées au plus tard le soir de la collecte.

### Les chiens de catégorie 1

Il s'agit des « chiens d'attaque ».

- chiens de type American Staffordshire terrier, également appelés « pit-bulls »
- chiens de type Mastiff, aussi appelés « boerbulls »
- chiens de type Tosa.

### Les chiens de catégorie 2

Il s'agit des « chiens de garde et de défense ».

- chiens de race American Staffordshire terrier
- chiens de race Rottweiler
- chiens de type Rottweiler
- chiens de race Tosa

## DÉPÔTS SAUVAGES

### Inadmissibles et répréhensibles

Depuis bien trop longtemps, nous avons remarqué lors de nos promenades de nombreuses zones de dépôts sauvages, qui se sont accumulées durant plusieurs décennies, comme le montre les photos ci-contre. Ça nous faisait mal au cœur de voir notre village aussi fortement entaché, sali par toutes ces immondices. Il était important pour nous d'agir pour rendre notre « Quiéry » plus propre. Un arrêté a été pris le 02/12/2020, concernant les dépôts sauvages, mentionnant les articles R 633-6-1 et 635-8 du code pénal. Ce dernier est affiché en mairie. Il a fallu environ une semaine de travail pour collecter et évacuer toutes ces ordures



dans des bennes mises à disposition. Six bennes ont été remplies et ce n'est pas fini !

Reste encore un secteur à nettoyer ainsi que des pneus et de l'amiante à évacuer par un autre circuit de collecte.

La gendarmerie de Vitry est alertée. A l'avenir nous serons intraitables lors de constats de nouveaux dépôts sur le territoire.

## RÉGLEMENTATION

### Chiens dits « dangereux »

Une réglementation encadre les chiens dits « dangereux ». Elle implique pour leurs maîtres des obligations à connaître et des précautions à prendre. Un « chien dangereux » est un chien susceptible de représenter un danger, aussi bien pour les personnes que pour les animaux domestiques. Mais attention : si les chiens catégorisés sont par défaut considérés comme dangereux (article L211-11 du Code rural et de la pêche maritime), un chien dangereux n'est pas forcément un chien catégorisé ! Les chiens susceptibles d'être dangereux sont classés en 2 catégories (voir ci-

contre). L'objectif de la loi étant de limiter le nombre de chiens de catégorie 1, toute acquisition, cession à titre onéreux ou gratuit, introduction ou importation sur le territoire français est interdite et passible de 6 mois d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende.



Les personnes possédant un chien de catégorie 1 ou 2 doivent compléter un dossier de demande de délivrance d'un permis de détention d'un chien catégorisé - Cerfa 13996\*01



[https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa\\_13996\\_01.do](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_13996_01.do)

## ANECDOTE



Ah ! Ce bougre de bouc, il nous a donné bien du fil à retordre ! En effet, le mercredi 14 avril une habitante nous appelle et nous dit avoir vu un bouc dans la rue mais le temps d'arriver le voilà sauvé et bien loin. Après plusieurs tentatives et appels, nous suivons les déplacements de ce dernier sans pouvoir l'attraper, il se réfugie chez un conseiller municipal. Nous pensions que cela irait mais le diable de bouc s'est sauvé dans la soirée. Le lendemain un habitant nous dit l'avoir enfermé chez lui. Voilà Jacques et Etienne

partis et au lasso, ils attrapent la bête et l'emmenent à la salle des Essarts mais ce dernier se sauve encore et se dirige cette fois vers Esquerchin où finalement sa photo est mise sur Facebook. Sa propriétaire demeurant à Vitry le reconnaît et vient le rechercher. Heureusement aucun accident n'a été causé par l'animal !



## ÉTAT CIVIL



### Mise à jour de nos fichiers.

Vous venez d'emménager? Nous vous invitons à venir compléter un formulaire en mairie, afin que notre fichier population soit à jour.

Merci de votre collaboration.

## BOUC ERRANT

Sans attestation dérogatoire !

## NAISSANCES\*

Félicitations aux parents

- **LIS Julien** fils de Guillaume LIS et Claire BIENCOURT, né le 1er mars 2021

Deux Quiérysiennes et deux Quiérysiens sont nés depuis la parution du dernier bulletin. Nous attendons les autorisations des familles pour faire paraître leurs noms.

\*Ne paraissent que les naissances avec autorisation parentale de diffusion

## DÉCÈS

Nous renouvelons nos sincères condoléances à la famille

- GAUCHOT Gilbert le 25 janvier 2021, 76 ans.
- PAUL René le 5 mars 2021, 85 ans.
- DELATTRE Roger le 9 mars 2021, 90 ans.
- WARLOUZET Agnès née LEFORT le 22 mars 2021, 69 ans.



## ÉCOLE

L'école est restée ouverte pour les enfants de personnels soignants la semaine précédant les vacances. Chaque enseignante a assuré une journée de travail en présentiel. Quatre élèves de maternelle du RPI de Gavrelle/Oppy/Neuvireuil ont été accueillis également.

Merci aux enseignantes et aux personnels d'avoir permis la continuité du service public.

### Inscription à l'école

Mme Baston recevra les nouvelles familles sur rendez-vous du **15 au 21 mai.**

Les dossiers d'inscription sont à retirer préalablement en mairie ou à télécharger sur le site internet.



## COURRIER DES ASSOCIATIONS

En ce qui concerne le ramassage des bouchons, il aura lieu dès que la situation le permettra. Vous en serez informés.



## ACHAT DE MATÉRIEL

### Vie scolaire

**L'**appel à projet numérique a permis l'achat de 5 tablettes, d'un nouveau TBI pour la classe de Mme Baston (l'ancien devenait capricieux à l'allumage et ne voulait plus toujours bien fonctionner). La subvention est de 50 %. Le vidéoprojecteur de la classe qui fonctionnait encore sera installé en maternelle



la cantine pour la rentrée prochaine pour permettre aux élèves de maternelle de manger sur des tables à leur hauteur.

**Un nouvel appel a été fait suite au plan de relance** permettant d'obtenir des subventions pour améliorer la connexion internet, l'achat de 5 tablettes, d'un ordinateur pour la classe de Mme Baston ainsi que le renouvellement du contrat pour le serveur Kwartz permettant le filtrage des connexions internet.

**Du mobilier est en commande pour la classe maternelle**, soit 20 tables et chaises ainsi qu'un tableau blanc. 3 tables ovales ont été livrées et installées pendant les vacances. Les anciennes tables ovales seront installées à

### Achat de carrés potagers

La mairie a également pris en charge l'achat de carrés potagers pour que les élèves des trois classes puissent réaliser des semis et plantations. Hervé Trunet participe bénévolement à ce projet en allant donner des conseils aux élèves.



## QUIÉRY EN BALADE

### Des projets en perspective



**D**epuis plus d'un an maintenant, les marches hebdomadaires ont été interrompues (malgré une légère reprise en septembre / octobre 2020). Nous restons tous motivés et attendons avec impatience la reprise de nos randonnées pédestres. Le soleil nous accompagnera comme il le fait en général le dimanche matin et nous aurons beaucoup de choses à

nous raconter.

Cela fait trois années consécutives que Quiéry en balade propose une excursion d'une journée en autobus au départ de la mairie. Dépaysement garanti ! Cette année, pour préparer l'après confinement, un projet est à l'étude. Nous vous informerons dès que possible, si les conditions le permettent.

## COURRIER DES ASSOCIATIONS

### Report du spectacle « Aristo, tour du monde »,

Nous avons dû reporter de nouveau le spectacle de magie initialement prévu en mars 2020, reporté en novembre puis en mars 2021. Cependant, nous restons en contact avec le prestataire qui nous donnera priorité dès que les spectacles pourront reprendre.



## ESCAPADES QUIERYSIENNES



### Bilan des activités

Comme les autres associations, nous sommes impactés par l'épidémie de Covid.

Ainsi nous n'avons pu réouvrir la bibliothèque, celle-ci se trouvant dans les locaux de l'école, donc inaccessible au vu des mesures en vigueur.

En concertation avec la mairie, nous nous efforçons de trouver une solution afin de permettre aux lecteurs de pouvoir emprunter de nouveau les ouvrages.

Nous avons également dû renoncer aux après-midi contes qui avaient pourtant remporté un vif succès auprès des enfants.

Concernant l'atelier théâtre, Monique reste en contact avec nos jeunes comédiens.

La pièce initialement prévue a été remplacée par des saynètes, plus faciles à mémoriser et demandant moins de répétitions,

ceci dans l'espoir de pouvoir être jouées devant les familles fin juin.

Chaque enfant a reçu les textes et s'entraîne depuis chez lui.

Les sorties VTT familiales et sportives sont également à l'arrêt.

Malgré cela, les membres de l'association conservent leur dynamisme et leur enthousiasme et nous débordons de projets en tout genre que nous vous exposerons dès qu'il sera possible de les réaliser.

Nous donnons donc rendez-vous aux Quiérysiennes et Quiérysiens dans un futur proche nous l'espérons !

Retrouvez-nous sur notre page Facebook Escapades Quiérysiennes.

## SOCIÉTÉ DE CHASSE

### Plantation de haies

Le jeudi 11 mars, Laurent SELLE a planté, avec la collaboration de M. MONPAYS, président de la société de chasse et d'un groupe de chasseurs, une haie de 250 plants d'arbustes route d'Esquerchin, en bordure de la vigne .

Tout le matériel : feutres, tuteurs, grillages et plants ont été offerts par la fédération des chasseurs du Pas-de-Calais, dans le cadre d'une opération de recréation des haies, dotation renouvelable chaque année pour les agriculteurs volontaires.



## COURRIER DES ASSOCIATIONS



Nous sommes toujours à la recherche de matériel de récupération : n'hésitez pas à nous contacter au 06 73 70 95 43 ou via notre page Facebook « TEAM FURY AIRSOFT ».

**Merci de ne rien venir déposer sur le terrain afin de ne pas créer de dépôts sauvages mais de prendre obligatoirement contact avec nous avant.**



## TEAM FURY AIRSOFT

### Prise en main du terrain de jeu

Suite à notre arrivée au sein de la commune de Quiéry-la-Motte, nous tenions à remercier Monsieur le Maire, son Conseil Municipal ainsi que toute la population pour l'accueil et la confiance accordée à notre association.



Nous nous rendons compte de la chance que nous avons d'avoir un terrain de cette qualité (à la gare) et nous mettrons tout en œuvre pour l'entretenir avec soin. Malgré cette période de crise sanitaire, nous nous efforçons d'être présents et d'avancer au mieux pour rendre le terrain plus agréable et praticable à l'activité. Nous avons hâte de



vous accueillir dès que cela sera possible afin de vous faire découvrir ou redécouvrir notre passion et participer pleinement à la vie associative de Quiéry-la-Motte et pouvoir mener à terme les projets de festivités et manifestations en partenariat avec les autres associations et le comité des fêtes.

A très vite !



## AMICALE LAÏQUE

### Le lapin de Pâques est passé à l'école...

L'amicale Laïque, en collaboration avec les institutrices de l'école, a organisé une chasse aux œufs dans la cour d'école, le vendredi 02 avril 2021.

Entre jeux de piste et chocolats, le lapin était ravi de pouvoir sortir de sa cachette pour aider les enfants à chercher des « trésors ».

Avant de partir vers d'autres aventures...notre cher lapin a offert du chocolat à tous les élèves.

L'amicale Laïque remercie les institutrices de l'école et bien sûr le Lapin pour leur investissement, bien récompensé par les yeux émerveillés des enfants.

### Des festivités covidées...

Le Comité des Fêtes et les associations Quiérysiennes avaient prévu d'organiser plusieurs festivités en mai dont la ducasse. Malheureusement, certaines ont déjà dû être annulées sur demande de la préfecture, d'autres sont à ce jour en attente des normes sanitaires à venir... Ainsi, il n'y aura pas de concours de pétanque (organisé par l'Amicale Laïque), Il n'y aura pas de marché aux puces organisé par le Comité des Fêtes, il n'y aura pas d'animation « jeux traditionnels » prévue par Escapades Quiérysiennes, Il n'y aura pas de barbecue géant organisé par le Comité des fêtes le dimanche 9 mai et pas de ducasse non plus.

### Calendrier des Fêtes 2021

Date	Organisateur	type		Lieu
Samedi 24 avril	ASQLM	Repas	Annulés	Salle J. Brel
Samedi 8 mai	Comité des fêtes	Ducasse		Salle J. Brel
Dimanche 9 mai	Comité des fêtes	Ducasse		Salle J. Brel
Dimanche 30 mai	Chorale Viva La Vida	Rencontre chorales	Maintenus sous réserve des conditions sanitaires	Salle J. Brel
Week-end 19-20 juin	Quiéry Fitness	Master zumba		Salle J. Brel
Samedi 26 juin	Ecole	Fête de l'école		Salle J. Brel

## COMMÉMORATION

### De la fin de la guerre d'Algérie



Une cérémonie conjointe entre Izel-Lès-Equerchin et Quiéry-La-Motte a eu lieu le vendredi 19 mars en présence de Michel Lempreur adjoint au maire d'Izel, de Maurice Desgardins et Jean-Claude Dazin respectivement président et trésorier de la FNA-CA Izel-Quiéry.



Frédéric Humez a prononcé le discours d'hommage à la mémoire des victimes. Une gerbe fut ensuite déposée au monument aux morts.